



Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Novembre 2019 - n°30

Sommaire :

| | | | |
|-----------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| Retour sur la croisière | Page 02 | Représentation de l'AGFV | Page 08 |
| La famille sous toutes ses formes | Page 03 | Old Up : les soeurs Mitford | Page 09 |
| Retraite des mères de famille | Page 05 | "Phébus" et les viroflaysiens | Page 10 |
| Réforme de l'assurance chômage | Page 06 | Braderie de Jouets | Page 11 |
| Le sommeil de l'adolescent | Page 07 | Consommation - Recette | Page 12 |

L'éditorial :

J'attire spécialement votre attention sur la **Braderie de Jouets**. Toutes les informations figurent en page 11 et notez bien que pour la vente, **le dimanche 24 novembre**, une plage horaire est spécialement dédiée aux adhérents.

Dans ce numéro, quelques articles sont consacrés à la défense du consommateur et notamment des viroflaysiens **utilisateurs de Phébus**. La création de nouvelles lignes n'est pas aussi « royale » que le proclame la publicité. Les consommateurs se plaignent des détours nouveaux imposés aux bus et de l'allongement des parcours.

C'est surtout la **loi sur la bioéthique** votée le 15 octobre en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale qui a retenu notre attention. Elle ouvre la PMA aux femmes célibataires, ce qui supprime, pour l'enfant à naître, la fonction symbolique du père. Les députés ont refusé d'écouter les réserves des pédopsychiatres quant à l'impact de l'absence assumée d'un père, pourtant irremplaçable, sur le développement de l'enfant.

Cette loi autorise également des examens à des fins médicales pour repérer les porteurs d'anomalies génétiques. Quant aux recherches sur les cellules souches embryonnaires, elles sont désormais soumises à une simple déclaration et non plus à une autorisation. Sur ces sujets importants pour les familles, des dérives sont possibles dans l'avenir. Nous vous invitons à continuer à vous informer et à rester vigilants de façon à pouvoir réagir auprès de vos élus.

Benoît le Guen
Président



Dates à retenir :

BRADERIES

Jouets

du 23 au 26 novembre 2019

Puériculture et Sports d'Hiver

du 18 au 20 janvier 2020

ÉCHANGES DE SAVOIRS

Art Floral

Jeudi 14 novembre - 14h30

Jeudi 12 décembre - 14h30

(Décoration de Noël)

Cuisine

Lundi 16 décembre - 9h30-12h

Lundi 3 février 2020 - 9h30-12h

Lundi 30 mars 2020 - 9h30-12h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 9 décembre 2019 - 20h30

GROUPE DE PAROLES

Old Up

Vendredi 13 décembre 2019 - 9h45

"Le dernier film ou le dernier livre que nous avons aimé"

RETOUR SUR LA CROISIÈRE

Sortie familiale sur la Seine le 22 septembre



Cette croisière sur la Seine, proposée à tous les adhérents, fut une réussite complète, malgré un temps calamiteux et des conditions de transport éprouvantes. Ceux qui ont pu braver la météo et parvenir enfin au port de l'Arsenal sur le canal St Martin - ils étaient plus d'une centaine - n'ont pas regretté leur déplacement.



Après un peu d'attente au départ, nous avons passé une écluse et la croisière sur la Seine s'est parfaitement déroulée.

Pendant plus de 2 heures, nous avons vu défiler les



monuments en descendant la Seine, puis, après avoir viré devant la statue de la Liberté, nous avons remonté le courant jusqu'à la bibliothèque F. Mitterrand pour revenir au point de départ.

Ambiance conviviale continue, des bébés aux grands-parents, des familles au complet étaient représentées, se mêlant aux personnes seules, jamais isolées, dans une ambiance décontractée bien que parfois humide à cause de la pluie.

Goûters, gâteaux et bonbons partagés par tous, ont assuré le succès de cette sortie.



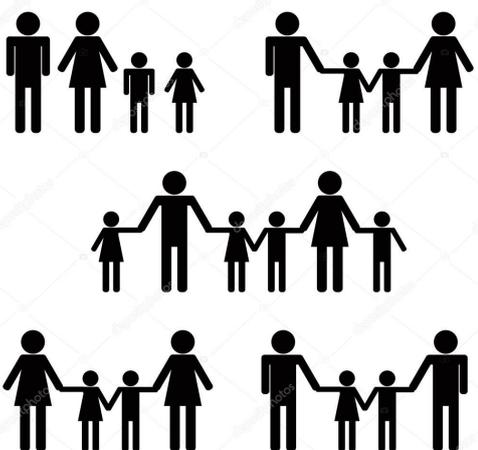
LA FAMILLE SOUS TOUTES SES FORMES

Au moment où le Parlement débat de la loi de bioéthique, il me semble important d'observer le monde qui nous entoure et plus particulièrement les familles, puisque notre association les représente.

Que nous le regrettions ou non, nous sommes bien obligés de constater que la notion de famille change même dans nos familles plutôt conservatrices : familles décomposées, recomposées, monoparentales, composées de 2 mères ou 2 pères (auront-elles un nom spécifique ?).

Le statut de la famille dans les années 50/60 était asymétrique : le mari était le chef de famille et la femme, le plus souvent au foyer, avait charge des enfants. La tempête de 1968 a mis en avant l'égalité des sexes, renforcée au fil des ans par l'idée que la valeur n'est plus le groupe, mais l'individu. "Je le vaux bien " comme le répétait la pub.

Nos enfants n'ont pas perdu le sens des valeurs mais celles qui leur tiennent à cœur ne sont plus les mêmes, ce qui entraîne des nouvelles façons de vivre les rapports entre hommes et femmes.



La définition du couple a changé, elle n'est plus unique mais multiple : concubins, pacsés, mariés, couples unis ou désunis, de sexe opposé ou du même sexe. Le couple, quel qu'il soit, est un lien fort qui vaut par lui-même, distinct du lien parents/enfants.

Ce n'est plus $1 + 1 = 1$ mais 1 avec 1 fait 2 ! Chacun se veut libre, autonome, mais attendant de l'autre qu'il réponde tout au long de son existence, qui est longue, à ses désirs de bonheur, d'équilibre, d'amour, de sens de la vie. Cette évolution s'accompagne d'une forte augmentation du nombre de séparations.

Plus question de rester attachés une vie entière si l'un des deux est malheureux : chacun peut s'entendre dire : « je m'en vais », pour aller reconstruire un autre lien qu'il ou elle rêve meilleur. Dans les grandes villes, un couple sur deux divorce.

LA VIE DE NOS FAMILLES

NAISSANCES

Marie-Liesse Diab,
petite soeur de Romain,
le 31 janvier 2019

Edgar Duvernay-Perin,
petit frère d'Arthur, Victor et
Balthazar,
le 16 mai 2019

Sohan Arrazi,
petit frère de Zachary,
le 3 juillet 2019

Lucas Matthey,
petit frère de Benjamin,
le 29 juillet 2019

Anatole Vu,
petit frère d'Alyss,
le 4 septembre 2019

Raphaël Guignier,
petit frère de Clothilde,
le 17 septembre 2019

Rémi Dutertre,
petit frère d'Héloïse,
le 4 octobre 2019.

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

LES GRANDS-PARENTS

Martine et Patrick Maitre, sont heureux de nous annoncer la naissance d'Elena, le 10 octobre 2019 chez Yoann et Laura à Brive.

Qu'est-ce qui définit une famille si ce n'est plus le mariage ?

La présence d'un ou plusieurs enfants. Comme le dit Irène Théry, sociologue « l'axe du droit commun de la famille s'est déplacé du mariage vers la filiation. On a oublié ce qu'était encore jusqu'aux années 1950, l'abîme entre les enfants légitimes et ceux que l'on appelait les bâtards. D'un côté l'honneur, de l'autre la honte. Une révolution de velours a purement et simplement effacé cette antique distinction. Du point de vue des valeurs collectives nous distinguons désormais les enjeux de couple, et les enjeux de filiation : deux valeurs qui, forcément, entrent en conflit et donnent du fil à retordre en cas de séparation ».

Ces changements de société entraînent des nouvelles façons d'être parents. Pour exemple : la garde partagée qui permet à chacun de garder son lien unique avec l'enfant mais qui n'est pas toujours facile à mettre en place, ni pour les parents ni pour l'enfant, qui « n'a pas de domicile fixe ».

On peut également observer un surinvestissement du lien parents/enfants, avec le risque que les adultes renoncent à exercer leurs responsabilités éducatives de peur de perdre l'amour de leurs enfants. Les enfants ont et auront toujours besoin pour grandir de sécurité affective et matérielle.

Qu'est-ce qui fait devenir parents aujourd'hui ?

Il y a actuellement 3 façons de devenir parents, de créer une filiation, qui, pour la loi, reste un lien symbolique fait de droits, de devoirs et d'interdits.

- La première peut être comme elle a toujours existé et continuera à exister : vous devenez parents parce que vous avez fait un enfant et que vous reconnaissez devant l'Etat en être les auteurs.
- La deuxième façon c'est d'adopter un enfant abandonné par d'autres. L'adoption plénière date de 1966.
- Il y a maintenant une troisième manière : l'engendrement avec un tiers donneur, donneur de sperme, donneuse d'ovocyte ou mère porteuse (interdit en France).

La PMA qui est au cœur des débats parlementaires actuels soulève des nouvelles possibilités de reconnaissance qui donnent le vertige puisqu'il est possible de faire croire, grâce au don, que le parent stérile est le géniteur de l'enfant.

De ma place de psychothérapeute je sais par expérience que tout être humain a besoin de savoir d'où il vient pour savoir où il va et que l'essentiel du travail thérapeutique consiste à revisiter son histoire personnelle et tout particulièrement le lien avec les parents de son enfance.



Les enfants d'aujourd'hui et de demain nés de ces différentes filiations ont tous droit à pouvoir penser et raconter l'histoire familiale qui a mené à leur naissance.

Pour citer à nouveau Irène Théry « l'idéologie individualiste de l'ego qui l'a emporté depuis vingt ans a fait du mal, sous prétexte de valoriser l'individu. Elle livre à chacun l'insoutenable légèreté d'un présent sans passé ni futur, comme si, être soi, c'était forcément faire triompher l'immédiateté narcissique. La famille est là pour nous rappeler que la temporalité humaine est plus grande que notre propre temps de vie, que nous sommes débiteurs à l'égard des ancêtres et chargés de responsabilités envers les générations à venir ».

L'Association Générale des Familles de Viroflay ne peut que vous inviter à prendre le temps de lire attentivement, réfléchir et éventuellement vous manifester au sujet des nouvelles lois proposées dont il n'est pas facile de deviner les conséquences à long terme : il s'agit de l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Aliette de Larminat

Source : Irène Théry
"Couple, filiation et parents d'aujourd'hui" - Odile Jacob 2014
"Malaise dans la filiation" - Esprit 1996
"Mariage et filiation pour tous" - Le Seuil 2016

RETRAITES

Les retraites des mères de famille sur la sellette

Dans le grand flou de la réforme des retraites avec une énième consultation (350 réunions catégorielles prévues), une forte incertitude pèse sur les trimestres acquis par les femmes ayant élevé des enfants.

Aujourd'hui, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant dans le privé et 4 dans le public. Ainsi, une salariée du privé qui a eu 2 enfants gagne 4 ans, années qui entrent en compte dans le calcul de la durée de cotisation nécessaire. Autre avantage lié à l'enfant : à partir de 3 enfants, la femme et son conjoint bénéficient d'une majoration de retraite de 10% (limitée à 1 000 euros par an).

Dans le futur système universel : « **les dispositifs actuels seront remplacés par une majoration de retraite de 5% par enfant dès le 1er enfant** ».

Si ce dispositif remplace les trimestres de majoration, il s'agit d'une remise en cause très grave des droits acquis par les mères de famille.

Ce jeu de bonneteau pénaliserait en particulier les mères de 3 enfants en leur faisant courir le risque de perdre leurs 24 trimestres et les 10% de bonification. Rien n'est encore tranché. Jean Paul Delevoye a promis que les droits acquis seront convertis à 100% et que les Français n'y perdront pas un centime. Mais un doute persiste sur la nature des droits liés aux enfants qui pourraient ne pas être des droits acquis au motif qu'ils ne sont valides qu'au moment où la retraite est prise...

On joue sur les mots et nous devons être vigilants. La famille, et notamment les familles nombreuses, ne sont **plus la priorité** du Gouvernement. Sans doute qu'elles ne font pas assez entendre leurs voix.

Devant des projets gouvernementaux, que ce soit les retraites, la filiation, les lois bioéthiques, la fiscalité, qui **tous** impactent les familles, il est utile d'écrire à son député, sénateur, maire ou conseiller départemental.

Des lettres en nombre et dans le même sens

pourraient leur faire prendre conscience des conséquences de leurs décisions et de leurs votes, et surtout leur permettraient d'appréhender ce que pensent leurs électeurs. En cette période pré-électorale, c'est le bon moment. Ne nous lamentons pas, agissons !

Béatrice Martin



Voici comment vous pouvez joindre les hommes politiques de notre circonscription :

- Député : Monsieur Jean-Noël BARROT
Permanence - 6 rue des Etats Généraux
78000 Versailles
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université, 75007 Paris
Mail : jean-noel.barrot@assemblee-nationale.fr

- **6 sénateurs** élus au scrutin de liste, sans rattachement à une circonscription
Sénat - 15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

- . Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat
- . Monsieur Alain SCHMITZ
- . Madame Marta de CIDRAC
- . Monsieur Michel LAUGIER
- . Monsieur Martin LÉVRIER
- . Madame Sophie PRIMAS

- **Maire** – Olivier LEBRUN
Hôtel de Ville
2 place du Général de Gaulle
BP 16 - 78221 Viroflay Cedex

- **2 conseillers départementaux** :
Marie-Hélène AUBERT – Olivier LEBRUN
Hôtel du Département
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Communiqué de



L'assurance chômage connaît une réforme qui prévoit plusieurs changements à partir du 1er novembre 2019. Certaines nouveautés viennent durcir l'accès à l'assurance chômage, tandis que d'autres viennent le faciliter, et octroyer de nouveaux droits à indemnisation.

Quelques durcissements concernant les conditions d'ouverture du droit à l'assurance chômage

Deux décrets du 26 juillet 2019 relatifs au régime d'assurance chômage modifient les conditions d'ouverture de droit de la manière suivante :

- On constate un durcissement des conditions d'affiliation. Jusqu'à présent, afin de bénéficier de l'assurance chômage, il fallait avoir travaillé quatre mois sur les 28 derniers mois précédant la demande (soit 88 jours ou 610 heures). Dorénavant, pour ouvrir un droit à l'assurance chômage, il faudra avoir travaillé six mois sur les 24 derniers mois (soit 130 jours ou 910 heures).
- De plus, il faudra avoir travaillé six mois pour bénéficier du rechargement de ses droits, alors que jusqu'à présent, il suffisait d'un mois.
- Une dégressivité des allocations élevées est mise en place :
 - les allocataires de moins de 57 ans qui ont perdu une rémunération supérieure à environ 6 450 € brut, verront le montant brut de leur allocation diminuer de 30% à partir du septième mois d'indemnisation,
 - les allocataires de moins de 57 ans, ayant perdu un emploi rémunéré mensuellement entre 4 500 et 6 450 € brut verront leurs indemnités réduites de moins de 30% à partir du septième mois, avec un

plancher fixé à 2 261 € nets par mois.

- les allocataires de 57 ans ou plus au moment de la perte de leur contrat de travail ne sont pas concernés par cette mesure.

- Une modification du calcul du salaire journalier de référence apparaît : au 1er novembre, les rémunérations seront prises en compte sur les deux années précédant la fin du dernier contrat de travail et non plus sur la dernière année. Si les allocataires ont plus de 53 ans, on prendra en compte les trois années précédant la fin du dernier contrat de travail.

Quelques assouplissements concernant les démissionnaires et les travailleurs indépendants

En principe, l'assurance chômage indemnise seulement les salariés qui ont perdu leur emploi de façon involontaire. La Loi «Avenir Professionnel» du 5 septembre 2018 prévoit un élargissement des conditions d'accès à l'indemnisation à partir du 1er novembre 2019, et crée une nouvelle forme de revenu de remplacement destinée aux indépendants. Ce sont les deux décrets du 26 juillet 2019 qui viennent en préciser les contours.

- Il y aura une amélioration des conditions d'accès aux salariés qui démissionnent. Les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise pourront bénéficier de l'assurance chômage si la démission a pour but de réaliser un projet professionnel.
- Les travailleurs indépendants pourront toucher une indemnisation de 800 € par mois pendant 6 mois. Cependant, cette indemnisation est assortie de conditions. Elle sera octroyée à toute personne dont les conditions de travail sont définies exclusivement par elle-même ou par le contrat les définissant avec son donneur d'ordre. Cette personne devra avoir exercé une activité non salariée pendant au moins 2 ans ininterrompus dans une seule entreprise et avoir fait l'objet d'un redressement judiciaire avec éviction du dirigeant ou une liquidation judiciaire.

LE SOMMEIL DE L'ADOLESCENT

Conseils de



SOMMEIL : AVEC UN PEU MOINS D'ÉCRANS ON GAGNE DU TEMPS

Le sommeil de l'adolescent est une grande question pour les parents qui s'inquiètent souvent de le voir se coucher et se lever trop tard. La surexposition aux écrans est souvent dénoncée comme la cause du manque de sommeil, mais quelques conseils simples peuvent aider à garder le rythme.

Sommeil

Temps devant les écrans, heure du coucher, heure du lever... on en discute et on fixe les règles ensemble

Réveil matin

On en achète un plutôt que d'utiliser le téléphone portable

Téléphone

Il dort et se recharge dans le salon, nous dans la chambre

Zen

Le soir, on s'octroie 5 minutes de calme avant d'aller au lit (musique, détente, méditation...)

Wi-fi

La nuit, on déconnecte

Week-end

Grasse matinée ?

Un peu mais pas trop : 10h le matin pour ne pas trop décaler son rythme de sommeil

Lecture

En lisant un chapitre avant de s'endormir, on améliore sa mémoire et on diminue son stress

Images

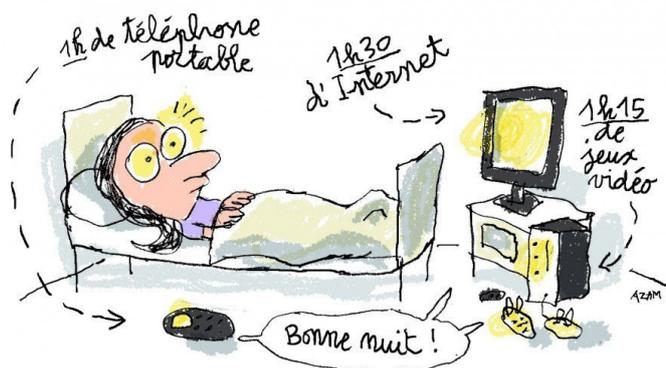
Les images mentales (souvenirs de paysages, bons moments, amis...) sont plus efficaces que la vidéo pour s'endormir

Famille

On montre l'exemple et on se prévoit des soirées sans écran. A la place on peut par exemple redécouvrir les jeux de société

Couche tard

On organise des soirées avec les amis plutôt qu'avec l'ordinateur



REPRÉSENTATION DE L'AGFV

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rappelons que cette commission, composée d'élus, de techniciens des services municipaux, de représentants d'associations et d'usagers porteurs de handicap a pour objectifs de :

- dresser l'état d'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles, fondées sur des visites préalables sur le terrain, pour proposer des améliorations de l'accessibilité de l'existant et du futur, en prenant en compte les besoins particuliers des usagers souffrant de handicaps de mobilité ou de déficience visuelle,
- vérifier le bon suivi de ses préconisations.

Les travaux de cette commission font l'objet d'un rapport présenté au conseil municipal.

Depuis mars 2018, l'AGFV participe à la plupart des réunions sur le terrain et aux réunions de la commission en mairie :

- **Sur le terrain** (environ toutes les 6 semaines, 2 à 3 h)

A titre d'exemple et non exhaustif :

Voiries : Carrefours Pépinière /J. Bertrand, Prés aux Bois/ Gal Gouraud, rue de la Ferme/ rue Molière, rue de la Ferme/ rue Lafontaine, passages piétons rue Rieussec/ rue Costes et Bellonte, Pharmacie, École des Arcades, cheminement et passages piétons sur l'ensemble de la rue Gallieni...

Bâti : École Lamartine, Stade des Bertisettes, Le Cocon Familial, École de l'Aulnette, Restaurant Scolaire rive droite, Salle Puyade.

- **En commission :** (4 séances dont la dernière le 16 novembre dernier) :

Point sur les travaux réalisés, les travaux en cours, les projets des prochaines visites...

Mode opératoire des visites sur le terrain

Voiries :

La configuration quasi générale des voiries de Viroflay pose de réels problèmes de cheminements et de sécurité, si on prend en compte l'étroitesse générale des rues, des trottoirs, des carrefours, la profusion de mobiliers urbains et la topographie

accidentée des deux rives.

Chaque visite donne donc lieu à des tests de praticabilité grandeur nature par les personnes à mobilité réduite et déficience visuelle présentes pour envisager les meilleures solutions possibles : la modification de position du mobilier urbain présent, la réduction des vitesses (stop), la hauteur et la largeur des trottoirs, le positionnement des passages piétons, les aménagements d'alertes au sol (tapis podotactiles, bandes de guidage, peintures contrastées, voire remodelage complet de certains carrefours...)

Bâti :

Selon les mêmes procédés utilisés pour la voirie, les tests de cheminements et d'accès ont été réalisés en prenant en compte les normes en vigueur, mais surtout en recherchant l'amélioration (voire par la création) du confort et de la sécurité des utilisateurs (usagers habituels : élèves, parents, accompagnateurs ou handicapés).

Ces visites ne laissent rien au hasard : hauteur des sonnettes, hauteur des accès par rapport au sol, mises aux normes ou création de toilettes/salles de douche handicapés, ascenseurs le cas échéant (très onéreux), barres d'alerte avant des escaliers, barres podotactiles, rampes d'accès, peintures contrastées sur des murs ou sur des obstacles, souplesse des fermetures automatiques des portes (des blounts), etc...

Bien sûr, toutes ces améliorations ne sont pas exhaustives. Ces réflexions, constatations, tests, sont menés par deux élus et les responsables des services techniques.

Les associations et les utilisateurs handicapés y assistent et participent activement aux débats de faisabilité et de praticité. Tous les points examinés sont traités et font l'objet d'un rapport.

Nous avons pu constater que certaines améliorations demandées dans les 18 derniers mois étaient maintenant réalisées. Certains travaux importants feront sûrement l'objet de demandes budgétaires particulières.

En conclusion, cette commission municipale travaille avec sérieux et professionnalisme à l'amélioration constante du confort urbain pour notre sécurité à tous et en particulier pour les usagers en déficience physique.

Nous y participons avec beaucoup d'intérêt et serions heureux de lui transmettre tout avis dont vous nous feriez part.

François de Bony

OLD UP : 48ème RENCONTRE

Les extravagantes sœurs Mitford

La famille Mitford est originaire du Northumberland. Les six sœurs Mitford sont les filles de David Ogilvy Freeman-Mitford, deuxième baron Redesdale et de Sydney Bowles. Elles n'eurent qu'un frère, Thomas. Tous les sept portaient le titre de « Honorable ». On cite souvent le jugement lapidaire de lord Redesdale sur sa progéniture : « **Je suis normal, ma femme est normale, mais mes filles sont toutes plus folles les unes que les autres** ».

Nancy (1904-1973), l'amoureuse, la romancière à succès, publia, entre autres, *La Poursuite de l'amour* et *L'amour dans un climat froid*. Elle se passionna ensuite pour l'écriture de biographies. Elle vécut à Paris et à Versailles (rue d'Artois) et éprouva jusqu'à sa mort un amour passionné pour Gaston Palewski, homme qui combattit l'Allemagne d'Hitler dès 1940.

Pamela (1907-1994), la mariée en noir, surnommée « Pam », défendit avec vigueur la cause des animaux. Elle mena une vie beaucoup plus paisible que ses sœurs. Un temps courtisée par l'écrivain et poète John Betjeman, sa seule extravagance fut de se marier « en noir », avec Derek Jackson qui divorça de Pamela Mitford en 1951. Pamela vivra alors en couple avec l'écuyère italienne Giudetta Tommasi jusqu'à la fin de ses jours.

Thomas (1909-1945), le seul fils, surnommé « Tom », commandant dans la British Army, demanda à servir en Extrême-Orient pour ne pas avoir à combattre les Allemands. Il mourut en Birmanie, cinq mois avant la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Diana (1910-2003), la beauté scandaleuse, se maria en premières noces avec Bryan Guinness, deuxième baron Moyne et héritier des brasseries Guinness, et en secondes noces avec Sir Oswald Mosley, militant fasciste britannique. Elle milita avec lui et tenta un rapprochement entre le mouvement de son mari et Hitler, qu'elle rencontra à de nombreuses reprises. Elle eut deux fils de chacun de ses époux.

Unity (1914-1948), la «groupie d'Hitler» surnommée « Bobo », la quatrième des sœurs, était fascinée par la discipline militaire. Elle s'engagea dans le parti nazi et devint une admiratrice d'Hitler, qu'elle chercha longtemps à rencontrer et dont elle devint une amie proche. Elle ne supporta pas que le Royaume-Uni entrât en guerre contre l'Allemagne

nazie et tenta de se suicider le jour-même de la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, dans un jardin public de la ville de Munich où elle se trouvait : le Jardin Anglais. La balle resta logée dans son crâne près de neuf ans, la fit souffrir, l'handicapa sérieusement et finit par causer sa mort.

Jessica (1917-1996), la révolutionnaire surnommée « Decca », s'engagea au Parti Communiste puis rejoignit l'Espagne pour participer à la lutte des républicains contre les forces de Franco. Elle épousa son cousin Esmond Romilly, neveu de Winston Churchill, qui fut abattu par l'aviation allemande au-dessus de la mer du Nord, en 1941. Elle se remaria aux États-Unis avec un syndicaliste américain, avec lequel elle défendit la cause des Noirs. Elle écrivit plus tard un best-seller, *The American Way of Death*, dénonçant les pratiques des pompes funèbres. Cet ouvrage lui permit de devenir une journaliste d'investigation pour la presse américaine.

Deborah (1920-2014), la plus jeune, surnommée « Debo », épousa en 1941 lord Andrew Cavendish (1920-2004), duc de Devonshire, neveu du Premier ministre Harold Macmillan et petit-fils de Victor Cavendish, Gouverneur Général du Canada. Elle était la propriétaire du château de Chatsworth House, dans le Derbyshire.

La vie de cette génération de la famille Mitford, héritière du conformisme, des us et coutumes de la Haute Société anglaise, n'aurait dû être qu'un « long fleuve tranquille ». C'était sans compter les bouleversements historiques et sociaux d'un XX^{ème} siècle imprévisible auxquels furent confrontés les sept enfants dont les sept destinées furent hors du commun.

Sources : *Les extravagantes sœurs Mitford* d'Annick Le Floc'Hmoan, Wikipedia.

Old up - 50ème rencontre

Vendredi 13 décembre 2019 – 9h45

“Le dernier film ou le dernier livre que nous avons aimé”

La Forge - 89 avenue du Général Leclerc - 78220 - Viroflay

Le petit déjeuner (2€) vous attend

Renseignements :

agfv2@wanadoo.fr ou 01 30 24 30 52

Marie-Nicole Henckes :

marienicole.henckes@yahoo.com

Aliette de Larminat : aliettedl@aliceadsl.fr

DES VIROFLAYSIENS "MAL" MENÉS ?

Utilisateur fidèle et assidu de **Phébus au départ de la gare Viroflay RG**,

- vers le centre de Versailles (Gare RD, marché Notre-Dame, Mairie)
- vers le centre Commercial de Parly 2,

j'ai été fort surpris en rentrant de vacances, en septembre, de constater qu'un « **génial grand organisateur** » avait bouleversé la carte des itinéraires des moyens de transports publics versaillais !

Bon citoyen, retraité respectueux des consignes écologiques, j'utilise presque exclusivement des transports par bus urbains proposés jusqu'alors et qui convenaient, semble-t-il :

- aux travailleurs pressés du matin et aux collégiens et lycéens devant rejoindre au plus vite leurs lieux de travail ou leurs établissements pour les premiers cours...
- aux retraités ou personnes âgées, souhaitant rejoindre rapidement le centre de Versailles pas nécessairement desservi par le fidèle 171 de la RATP (quartier Notre-Dame, marché et centre administratif), ou Parly 2.

De nouveaux moyens sont certes proposés !

Une nouvelle ligne 6 dessert Satoy... laissant soigneusement de côté le centre de Versailles (ancienne ligne D).

Plus simple... **Une ligne 14** reprend les anciens arrêts de la ligne D, mais il faut 15 mn de marche jusqu'à l'arrêt Prés aux Bois (temps déclaré par les fiches horaires Phébus), quand les correspondances concordent. Pour cela, il convient de quitter sa

place assise en tête de ligne de la ligne **6** en gare RG, pour une correspondance hypothétique (parfois sous la pluie) vers cette ligne **14**.

Sa fréquence s'est considérablement dégradée par rapport à l'ancienne ligne D (qui proposait un départ tout les quarts d'heure pour un trajet d'une durée d'environ 25 mn, en moyenne, sur l'ensemble de la journée).

Je fais grâce des fastidieuses simulations d'horaires, des jonglages du choix des correspondances entre les lignes **6**, **14**, et **5** pour arriver à rejoindre la place du marché Notre-Dame, avec un départ assis de la gare RG, dans une plage horaire comprise entre 7h et 10h, plage pouvant peu ou prou correspondre aux heures d'affluence.

Si la durée du déplacement entre la gare RG et le marché Notre-Dame semble peu varier avec les nouvelles grilles, convenons que les modalités de préparation d'un trajet, avec des correspondances obligatoires et fluctuantes selon les lieux d'arrêt et les horaires, ne sont plus comparables ni compatibles en terme de confort, particulièrement pour les personnes âgées dépendantes des transports en commun.

Je ne parlerai pas de **la ligne 7** dont les temps de parcours se sont, semble-t-il, considérablement allongés, et dont la fréquence des passages s'est dégradée.

Je vais donc, de ce pas, reprendre ma voiture, contraint, malgré moi, comme bien d'autres, de polluer un peu plus.

Peut-être qu'un peu de concertation aurait fait naître une solution...

François de Bony

RAPPEL DE COTISATION

Les familles ont besoin d'être entendues tant au niveau local qu'au niveau national et pour cela nous devons être nombreux !

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation pour l'année 2019/2020, ne tardez pas à le faire :

- en passant à la Forge aux heures de permanence, mercredi et samedi de 10h à 12h,

- en envoyant votre chèque ou en le déposant dans la boîte aux lettres «Associations», accompagné d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, afin que nous puissions vous faire parvenir le timbre de l'année.

Cette cotisation, inchangée depuis de nombreuses années, est de 14€ pour les viroflaysiens et 17€ pour les extérieurs à Viroflay.



DÉPÔT DES ARTICLES

SAMEDI 23 NOVEMBRE

30 livres et 90 objets au maximum par déposant :

- Livres (de 0,50 € à 4€) pour enfants. Seuls les magazines vendus à l'unité seront acceptés (J'aime Lire, Images Doc, Je Bouquine, etc...) Aucun lot de revues,
- Jeux de société,
- Jouets d'enfants,
- CD, DVD et Blu-ray pour enfants (Films pour adultes et K7 VHS non acceptés),
- 3 peluches maxi (propres, de qualité et emballées dans un sac plastique),
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner.

Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état,
- Les jeux complets (dans des emballages présentables).

Nous nous réservons le droit de retirer de la vente tout objet ne correspondant pas à l'esprit de notre braderie (objets publicitaires refusés).

Conditions de vente :

- Chaque article, y compris les livres, doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets.*

Au moment du dépôt, apportez une enveloppe autocollante timbrée avec vos nom et adresse pour l'envoi du chèque de règlement.

Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.
L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant lors de ses braderies.

VENTE aux adhérents

DIMANCHE 24 NOVEMBRE
10h00 à 12h00

VENTE pour tous

DIMANCHE 24 NOVEMBRE
12h00 à 18h00

Reprise des Invendus

Attention : nous devons rendre la salle à 19h30

MARDI 26 NOVEMBRE
16h30 à 19h30

GAGNEZ DU TEMPS : PRÉ-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :
braderiejouets.agfv@hotmail.fr

CONSOMMATION

Couches pour bébés

Saisie par le Gouvernement sur la question de la sécurité des couches pour bébés, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a remis son rapport le 23 janvier dernier.



Ce sont donc principalement les procédés de fabrication, en particulier du plastique, à l'origine de ces substances à risque, qui posent problème. Les fabricants n'ont toujours pas l'obligation de préciser les catalyseurs et traitements chimiques auxquels ils recourent.

Les principales substances à risque dénoncées par l'ANSES sont 2 parfums (lilial et lylal), des hydrocarbures aromatiques polycycliques qui peuvent être générés pendant la fabrication des couches, et des dioxines et polluants organiques persistants qui peuvent venir du blanchiment des couches avec des dérivés chlorés.

En attendant, les parents ont intérêt à préférer pour l'instant des couches sans parfum et contenant de la cellulose certifiée TCF (Totally Chlorine Free)... ou les couches en tissu lavable.

Source : Que Choisir

RECETTE

Bûche de Noël

4 œufs
140 g de sucre en poudre
100 g de farine



250 g de chocolat
11 g de levure chimique
200 g de beurre

Séparer les blancs des jaunes d'œufs. Fouetter les jaunes d'œuf avec le sucre et 3 cuillères à soupe d'eau tiède, pour faire mousser. Ajouter, peu à peu, la farine et la levure.

Monter les blancs d'œuf en neige puis les incorporer délicatement au mélange précédent.

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).

Étaler la pâte sur 1 cm d'épaisseur dans un moule long et plat (type lèche-frite) recouvert d'un papier cuisson. Enfourner pour 10 à 15 minutes de cuisson, le biscuit doit être légèrement doré.

À la sortie du four, poser sur le biscuit un torchon propre humide puis le démouler dessus et rouler. Laisser refroidir.

Briser le chocolat et le faire fondre au bain-marie.

Lorsqu'il est fondu, ajouter le beurre mou et mélanger.

Dérouler le gâteau et y étaler les 2/3 du chocolat. Rouler ensuite à nouveau le biscuit sur lui-même.

Recouvrir le biscuit du reste de chocolat puis, à l'aide d'une fourchette, strier le dessus.
Placer pour quelques heures au réfrigérateur.